

Mollet, M. Guy:

Motion de M. Harris tendant à insérer dans les *Débats* de la Chambre des communes le discours de Son Excellence M. Guy Mollet, premier ministre de France, 215.

Monnaie:

Loi modifiant la Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes.—Message du Sénat: Bill n° 240 (H du Sénat), 267; 1re lecture—M. Harris, 273; 2e lecture, comité plénier et 3e lecture, 420; sanction royale (le 12 avril 1957), 457.—5-6 Elisabeth II, chapitre 20, Statuts du Canada, 1957.

Monnaie royale du Canada:

Rapport du directeur de la Monnaie royale du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1956, 319.—Doc. parl. n° 58 (*imprimé*).

Moyen-Orient, La crise du:

Exemplaire du livre blanc intitulé: "La crise du Moyen-Orient, octobre-décembre 1956" (textes français et anglais), 202.—Doc. parl. n° 190.

N**Nationalité de la femme mariée:**

Convention sur la nationalité de la femme mariée (textes français et anglais), 436.—Doc. parl. n° 32t.

Nations Unies:

Voir Fonds spécial des Nations Unies.

Navigation aérienne:

Accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne d'Islande (textes français et anglais), 97.—Doc. parl. n° 32g.

Accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne du Groenland et des Îles Féroé (textes français et anglais), 97.—Doc. parl. n° 32h.

Navires:

Rapport concernant les cas où des navires ont été dispensés de l'observation des dispositions relatives à l'inspection des navires à vapeur au cours de l'année terminée le 31 décembre 1956, 45.—Doc. parl. n° 149.

Rapport concernant les cas où des navires ont été dispensés de l'obligation d'avoir des capitaines, lieutenants et mécaniciens titulaires de certificats au cours de l'année terminée le 31 décembre 1956, 45.—Doc. parl. n° 149a.

Rapport concernant les exemptions autorisées par le ministre des Transports dans les cas où l'on ne pouvait obtenir les services d'un capitaine ou d'un officier possédant l'expérience et les certificats requis, 119.—Doc. parl. n° 149b.

Loi modifiant la Loi aidant à la construction de navires au Canada.—Bill n° 319: présentation—M. Marler, et 1re lecture, 311.